



connaitre mes droits sur les fosse ceptique

Par **grognet**, le **08/06/2009** à **08:23**

voila j'ai acquis un pavillon 28/02/2009 le jour de la signature chez le notaire le vendeur a fournie una attestation comme quoi le tout a egout etait au normes
hors quand j'ai ouvert ancienne fosse ceptique et bac degreaisseur sont plein a rabord et l'ancien proprietaire refuse de les vider hors il y a un an approsimatif pour avoir cette attestation il fallait qu'il fournisse une facture comme quoi cala etait fait par une entreprise agreer
qu'elle sonts mes recours aupres du vendeur
car apres appels telephonique,courrier de l'agence qui on vendu lui on envoyer courrier refus comme pretexte il avait baisser le prix de la maison
attend savoir mes droits
merci et cordialements